

Appel à projets conjoint ARS et Département de la Savoie

N°ARS 2022-ASE HANDICAP 73

Création d'un dispositif innovant autorisé conjointement pour 15 jeunes relevant d'une mesure de la protection de l'enfance (ASE) et disposant d'une orientation Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) en établissement médico-social au titre de troubles du comportement, psychiques ou du neuro développement perturbant gravement les processus de socialisation

Commission d'information et de sélection du 04/07/2022
Avis de classement

Six projets ont été reçus aux sièges de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Savoie.

Tous les projets ont été instruits et soumis à la commission d'information et de sélection.

Le classement est le suivant :

1. Association PRADO RHONE ALPES
2. GCSMS ALPES SANTE SOLIDARITE (fondation ALIA)
3. ASSOCIATION OHALEI YAACOV – LE SILENCE DES JUSTES
4. FONDATION OVE
5. FASEAIH – Fédération des associations savoyardes pour enfants et adultes inadaptés ou handicapés
6. SARL HOME MEITIS

Conformément à l'article R.313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, l'avis de classement de la commission de sélection est publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Savoie.

Il est également mis en ligne sur le site internet de l'Agence régionale de santé et du Département de la Savoie

Fait à Chambéry le 04/07/2022

Le Co-Président de la commission

La Co-Présidente de la commission

Directeur de la Délégation départementale de la Savoie de l'Agence régionale de santé

Conseillère départementale de la Savoie


Loïc MOLLET


Fabienne BLANC-TAILLEUR